

2008/890 - Subvention au Centre de Soins des Oiseaux sauvages du Lyonnais (CSOL) (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 10/11/2008, p. 2041)

M. TETE Etienne, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport sachant qu'un amendement est proposé.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement proposé par M. Tête. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? L'amendement est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)